

# Projet agrivoltaïque du Père Etienne

Commune de Chapeau  
Lettre d'information n°2 | Janvier 2026

## LE MOT DU CHEF DE PROJET

Madame, Monsieur,



Les équipes de RWE Renouvelables France ont étudié la faisabilité d'un projet agrivoltaïque sur votre commune de Chapeau : le projet agrivoltaïque du Père Etienne. Après plusieurs mois d'études et d'échanges avec les parties prenantes du territoire, le projet a été déposé en Préfecture en décembre 2025 ; j'en assurerai désormais le suivi pendant son instruction.

Il revient maintenant aux services instructeurs de rendre leur avis sur le projet, en s'appuyant sur un solide dossier d'étude d'impacts sur l'environnement, détaillé dans cette lettre.

Je vous souhaite une bonne lecture ainsi qu'une bonne année 2026 !

**Alexandre SAGE**  
Chef de projets solaires



Suivez l'actualité du projet sur son site internet dédié : [chapeau.parc-solaire.com](http://chapeau.parc-solaire.com) !

## LES DONNÉES CLÉS DU PROJET



**31**

hectares

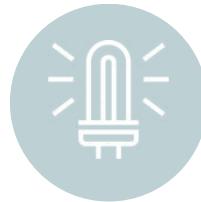
La zone d'implantation s'étend sur une surface de 31 hectares.



**10 900**

habitants

Un parc agrivoltaïque de 18,31 MWc produit l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 10 900 habitants (ADEME).



**18,31**

MWc

La puissance photovoltaïque potentielle est de 18,31 MWc (mégawatts-crête) sur cette zone.



**2029**

Le parc agrivoltaïque devrait être mis en service à l'horizon 2029.

# Le projet finalisé

## LES PRINCIPAUX RÉSULTATS DES ÉTUDES

Les années 2024-2025 ont été consacrées à réaliser des études de terrain. Les bureaux d'études indépendants (environnemental, paysager, agricole...) ont réalisé un état des lieux du site, et identifié les enjeux à l'implantation du parc agrivoltaïque.

### • Enjeux environnementaux

Les arbres isolés ainsi que les haies existantes ont été évités du fait de leur utilisation pour la reproduction, la chasse et comme aire de repos pour des oiseaux comme le Gobemouche gris. Un écartement du ruisseau central sera respecté, afin de préserver un corridor de passage pour des oiseaux comme le Martin-pêcheur, ou des amphibiens comme la Grenouille agile.



Gobemouche gris (Envol)

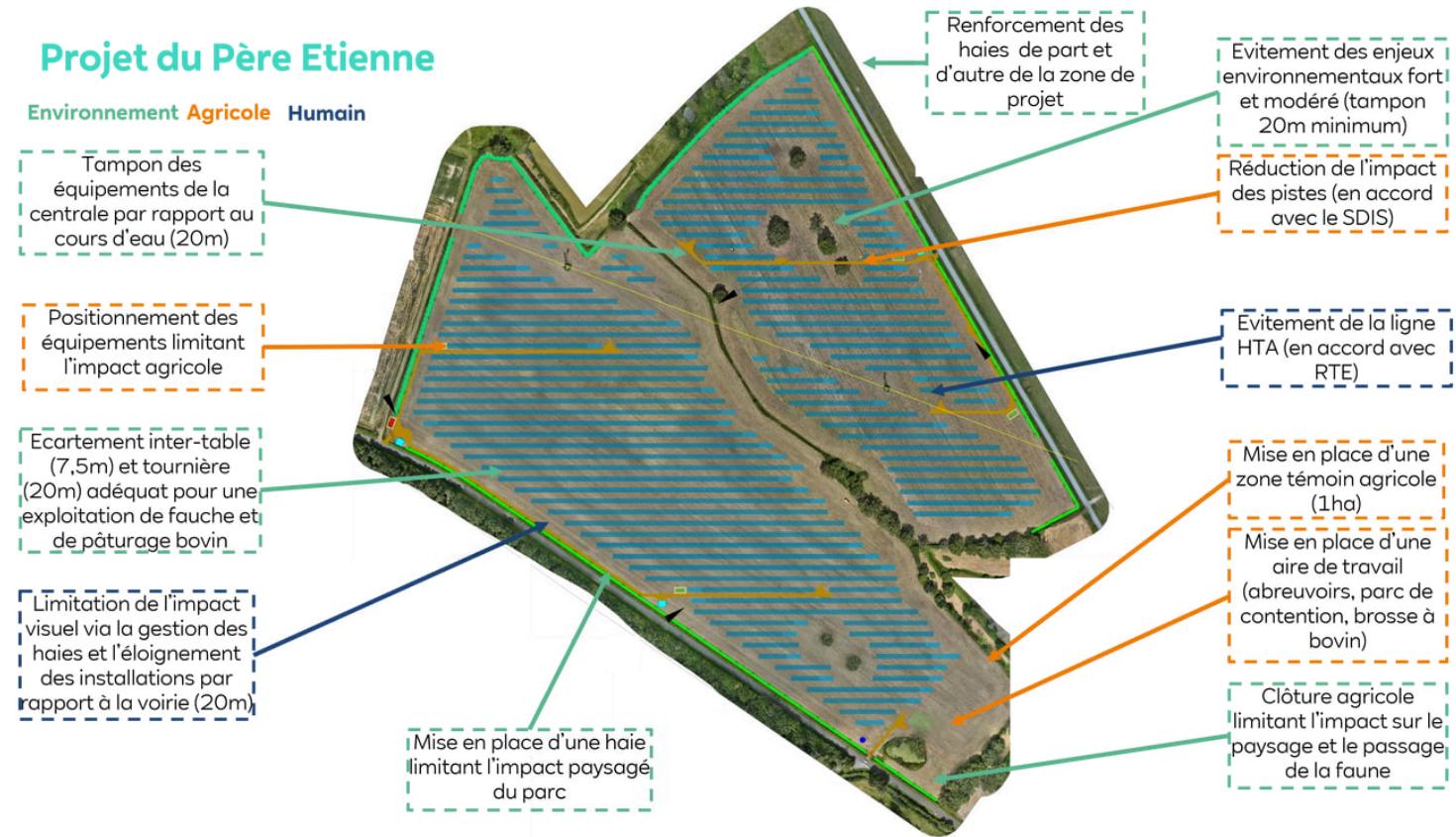
### • Enjeux paysagers

Des haies paysagères seront également mises en place pour créer un masque paysager sur l'ensemble de la zone. Les haies seront de hauteurs et largeur variables, allant de 4 à 5 m de haut et de 3 à 5 m de large. Un choix d'essences locales sera privilégié afin de se confondre au mieux dans l'environnement.

### • Enjeux agricoles

Un suivi agronomique sur la pousse de l'herbe et le bien-être animal sera réalisé en phase exploitation sur différentes zones caractéristiques pour approfondir la synergie entre l'activité agricole et la production d'électricité.

## L'IMPLANTATION DU PROJET



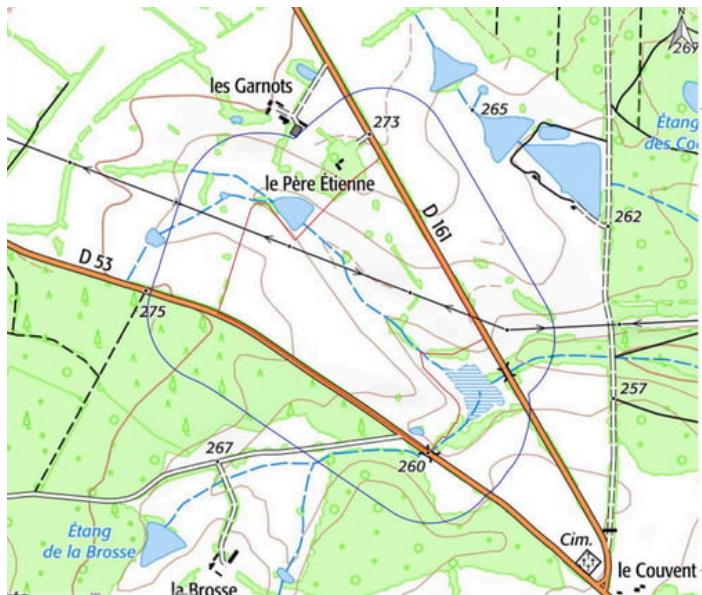
# Les bénéfices pour votre territoire

## LA MISE EN PLACE DE MESURES AUTOUR DU PROJET

L'étude d'impact réalisée dans le cadre du projet agrivoltaique permet dans un premier temps d'en évaluer les impacts potentiels. Ils sont qualifiés d'impacts "bruts". Conformément au code de l'Environnement, RWE Renouvelables France est ensuite tenu de proposer toutes les mesures nécessaires afin d'éviter, réduire ou en dernier recours compenser (dans cet ordre) les impacts. Pour être recevable, un projet doit rechercher le moindre impact environnemental possible.

Par ailleurs, convaincus que la transition écologique ne passe pas uniquement par de grands projets, mais doit être réalisée aussi à l'échelle locale et individuelle, RWE finance, dans le cadre de ses projets solaires, des mesures dites "d'accompagnement". Il s'agit d'une démarche volontaire, non obligatoire, qui permet de financer des projets liés au cadre de vie des habitants, à la transition écologique et énergétique locale et à la protection de la biodiversité.

Des exemples non exhaustifs des mesures pour le parc agrivoltaique sont présentés ci-dessous :



### Les mesures environnementales et paysagères

- Evitement préalable des secteurs le plus sensibles ;
- **Plantation de haies paysagères** afin de réduire la visibilité du parc solaire ;
- **Adaptation du calendrier de travaux** aux enjeux écologiques ;
- Réhabilitation de la **mare au sud du projet** ;
- Préservation de **lisières** pour la biodiversité ;
- Conservation **d'espaces sans panneaux solaires** au profit de certaines espèces (Gobemouche gris, par exemple) ;
- Gestion du ruissellement des eaux pluviales.

## DE NOMBREUSES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

Le parc solaire générera des recettes fiscales (taxes) pour les collectivités qui peuvent les réinvestir à l'échelle communale et intercommunale.

**Recettes fiscales\* pour 18,31 MWc - 31 ha :**

|   |   |
|---|---|
| Commune de Chapeau                            | 11 350 € / an sur les 20 première années puis 26 240 €/an sur les 20 suivantes        |
| Communauté d'agglomération Moulins Communauté | 26 540 € / an sur les 20 première années puis 63 780 €/an sur les 20 années suivantes |
| Département de l'Allier                       | 16 390 € / an sur les 20 première années puis 38 730 €/an sur les 20 années suivantes |

\*simulation faite le 09/10/2025 sur la base des dispositions fiscales en vigueur (source : impots.gouv.fr)

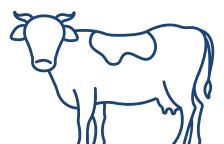
Enfin, et surtout, **les bénéfices seront aussi environnementaux** grâce au développement d'une énergie exempte d'émissions polluantes.

# Les avantages de l'agrivoltaïsme

## L'agrivoltaïsme, une pratique innovante et encadrée

La loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER) a été publiée en mars 2023. Elle précise qu'une installation agrivoltaïque est "une [installation de production d'électricité](#) utilisant l'énergie radiative du soleil et dont les modules sont situés [sur une parcelle agricole où ils contribuent durablement à l'installation, au maintien ou au développement d'une production agricole](#)".

**L'agrivoltaïsme, qui se développe peu à peu en France, met en avant la notion de [service rendu de l'installation de production électrique à l'agriculture](#).**



|   |  |                                  |
|---|--|----------------------------------|
| Optimiser les espaces agricoles             | Préserver les terres agricoles                         | Améliorer la production agricole |
| Favoriser le bien-être animal               | Produire une énergie locale                            | Réduire la consommation d'eau    |
| Protéger les cultures des aléas climatiques | Générer des revenus complémentaires pour l'agriculteur |                                  |

## Contactez le chef de projet



**Alexandre Sage**  
alexandre.sage@rwe.com  
RWE, Spaces Part Dieu  
49 bd Marius Vivier-Merle 69003 Lyon

Suivez les actualités du projet sur son site internet dédié : [chapeau.parc-solaire.com](http://chapeau.parc-solaire.com)

